

**Arrêté n° 2026-2402 portant nomination des membres d'un jury
(année universitaire 2026-2027)**

***Master 1ère année Architecture, ville, paysage : histoire et patrimoine
(AVP) - semestre 1***

La Présidente de l'université,

- Vu** le code de l'éducation, notamment l'article L. 712-2 ;
- Vu** l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;
- Vu** l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
- Vu** l'arrêté du 13 mars 2025 accréditant l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne en vue de la délivrance de diplômes nationaux ;
- Vu** les statuts de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ;
- Vu** la délibération du conseil d'administration du 24 avril 2025 portant proclamation des résultats de l'élection de Christine Neau-Leduc à la présidence de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ;

ARRÊTE

Sont nommés membres du jury de la formation mentionnée en objet au titre de l'année universitaire 2026-2027 - semestre 1 :

- Mme Anne-Orange Poilpre (présidente du jury)
- Mme Eleonore Marantz
- Mme Catherine Meneux

Fait à Paris, le 30/09/2026

Pour la Présidente
Par délégation
Le Directeur Général des Services



Julien BENINI

Christine Neau-Leduc

Présidente de l'université

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Paris dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

**Arrêté n° 2026-2403 portant nomination des membres d'un jury
(année universitaire 2026-2027)**

***Master 1ère année Architecture, ville, paysage : histoire et patrimoine
(AVP) - semestre 1***

La Présidente de l'université,

- Vu** le code de l'éducation, notamment l'article L. 712-2 ;
- Vu** l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;
- Vu** l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
- Vu** l'arrêté du 13 mars 2025 accréditant l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne en vue de la délivrance de diplômes nationaux ;
- Vu** les statuts de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ;
- Vu** la délibération du conseil d'administration du 24 avril 2025 portant proclamation des résultats de l'élection de Christine Neau-Leduc à la présidence de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ;

ARRÊTE

Sont nommés membres du jury de la formation mentionnée en objet au titre de l'année universitaire 2026-2027 - semestre 1 :

- Mme Anne-Orange Poilpre (présidente du jury)
- M. Jean-Philippe Garric
- M. Alain Duploux

Fait à Paris, le 30/09/2026

Pour la Présidente
Par délégation
Le Directeur Général des Services



Julien BENINI

Christine Neau-Leduc

Présidente de l'université

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Paris dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

**Arrêté n° 2026-2404 portant nomination des membres d'un jury
(année universitaire 2026-2027)**

***Master 1ère année Architecture, ville, paysage : histoire et patrimoine
(AVP) - semestre 2***

La Présidente de l'université,

- Vu** le code de l'éducation, notamment l'article L. 712-2 ;
- Vu** l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;
- Vu** l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
- Vu** l'arrêté du 13 mars 2025 accréditant l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne en vue de la délivrance de diplômes nationaux ;
- Vu** les statuts de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ;
- Vu** la délibération du conseil d'administration du 24 avril 2025 portant proclamation des résultats de l'élection de Christine Neau-Leduc à la présidence de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ;

ARRÊTE

Sont nommés membres du jury de la formation mentionnée en objet au titre de l'année universitaire 2026-2027 - semestre 2 :

- Mme Anne-Orange Poilpre (présidente du jury)
- Mme Eleonore Marantz
- Mme Catherine Meneux

Fait à Paris, le 30/09/2026

Pour la Présidente
Par délégation
Le Directeur Général des Services



Julien BENINI

Christine Neau-Leduc

Présidente de l'université

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Paris dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

**Arrêté n° 2026-2405 portant nomination des membres d'un jury
(année universitaire 2026-2027)**

***Master 1ère année Architecture, ville, paysage : histoire et patrimoine
(AVP) - semestre 2***

La Présidente de l'université,

- Vu** le code de l'éducation, notamment l'article L. 712-2 ;
- Vu** l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;
- Vu** l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
- Vu** l'arrêté du 13 mars 2025 accréditant l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne en vue de la délivrance de diplômes nationaux ;
- Vu** les statuts de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ;
- Vu** la délibération du conseil d'administration du 24 avril 2025 portant proclamation des résultats de l'élection de Christine Neau-Leduc à la présidence de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ;

ARRÊTE

Sont nommés membres du jury de la formation mentionnée en objet au titre de l'année universitaire 2026-2027 - semestre 2 :

- Mme Anne-Orange Poilpre (présidente du jury)
- M. Jean-Philippe Garric
- M. Alain Duploux

Fait à Paris, le 30/09/2026

Pour la Présidente
Par délégation
Le Directeur Général des Services



Julien BENINI

Christine Neau-Leduc

Présidente de l'université

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Paris dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

**Arrêté n° 2026-2406 portant nomination des membres d'un jury
(année universitaire 2026-2027)**

***Master 1ère année Conservation-restauration des biens culturels
parcours Conservation préventive du patrimoine (C2P) - semestre 1***

La Présidente de l'université,

- Vu** le code de l'éducation, notamment l'article L. 712-2 ;
- Vu** l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;
- Vu** l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
- Vu** l'arrêté du 13 mars 2025 accréditant l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne en vue de la délivrance de diplômes nationaux ;
- Vu** les statuts de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ;
- Vu** la délibération du conseil d'administration du 24 avril 2025 portant proclamation des résultats de l'élection de Christine Neau-Leduc à la présidence de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ;

ARRÊTE

Sont nommés membres du jury de la formation mentionnée en objet au titre de l'année universitaire 2026-2027 - semestre 1 :

- Mme Anne-Orange Poilpre (présidente du jury)
- M. Thierry Lalot
- M. Josselin Pinot

Fait à Paris, le 30/09/2026

Pour la Présidente
Par délégation
Le Directeur Général des Services



Julien BENINI

Christine Neau-Leduc

Présidente de l'université

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Paris dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

**Arrêté n° 2026-2407 portant nomination des membres d'un jury
(année universitaire 2026-2027)**

***Master 1ère année Conservation-restauration des biens culturels
parcours Conservation préventive du patrimoine (C2P) - semestre 2***

La Présidente de l'université,

- Vu** le code de l'éducation, notamment l'article L. 712-2 ;
- Vu** l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;
- Vu** l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
- Vu** l'arrêté du 13 mars 2025 accréditant l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne en vue de la délivrance de diplômes nationaux ;
- Vu** les statuts de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ;
- Vu** la délibération du conseil d'administration du 24 avril 2025 portant proclamation des résultats de l'élection de Christine Neau-Leduc à la présidence de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ;

ARRÊTE

Sont nommés membres du jury de la formation mentionnée en objet au titre de l'année universitaire 2026-2027 - semestre 2 :

- Mme Anne-Orange Poilpre (présidente du jury)
- M. Thierry Lalot
- M. Josselin Pinot

Fait à Paris, le 30/09/2026

Pour la Présidente
Par délégation
Le Directeur Général des Services



Julien BENINI

Christine Neau-Leduc

Présidente de l'université

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Paris dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

**Arrêté n° 2026-2408 portant nomination des membres d'un jury
(année universitaire 2026-2027)**

***Master 1ère année Conservation-restauration des biens culturels
parcours Restauration des biens culturels (RBC) - semestre 1***

La Présidente de l'université,

- Vu** le code de l'éducation, notamment l'article L. 712-2 ;
- Vu** l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;
- Vu** l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
- Vu** l'arrêté du 13 mars 2025 accréditant l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne en vue de la délivrance de diplômes nationaux ;
- Vu** les statuts de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ;
- Vu** la délibération du conseil d'administration du 24 avril 2025 portant proclamation des résultats de l'élection de Christine Neau-Leduc à la présidence de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ;

ARRÊTE

Sont nommés membres du jury de la formation mentionnée en objet au titre de l'année universitaire 2026-2027 - semestre 1 :

- Mme Anne-Orange Poilpre (présidente du jury)
- M. Thierry Lalot
- Mme Clotilde Proust

Fait à Paris, le 30/09/2026

Pour la Présidente
Par délégation
Le Directeur Général des Services



Julien BENINI

Christine Neau-Leduc

Présidente de l'université

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Paris dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

**Arrêté n° 2026-2409 portant nomination des membres d'un jury
(année universitaire 2026-2027)**

***Master 1ère année Conservation-restauration des biens culturels
parcours Restauration des biens culturels (RBC) - semestre 2***

La Présidente de l'université,

- Vu** le code de l'éducation, notamment l'article L. 712-2 ;
- Vu** l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;
- Vu** l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
- Vu** l'arrêté du 13 mars 2025 accréditant l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne en vue de la délivrance de diplômes nationaux ;
- Vu** les statuts de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ;
- Vu** la délibération du conseil d'administration du 24 avril 2025 portant proclamation des résultats de l'élection de Christine Neau-Leduc à la présidence de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ;

ARRÊTE

Sont nommés membres du jury de la formation mentionnée en objet au titre de l'année universitaire 2026-2027 - semestre 2 :

- Mme Anne-Orange Poilpre (présidente du jury)
- M. Thierry Lalot
- Mme Clotilde Proust

Fait à Paris, le 30/09/2026

Pour la Présidente
Par délégation
Le Directeur Général des Services



Julien BENINI

Christine Neau-Leduc

Présidente de l'université

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Paris dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

**Arrêté n° 2026-2410 portant nomination des membres d'un jury
(année universitaire 2026-2027)**

***Master 1ère année Conservation-restauration des biens culturels-
Histoire et technologie de l'art et de la restauration - semestre 1***

La Présidente de l'université,

- Vu** le code de l'éducation, notamment l'article L. 712-2 ;
- Vu** l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;
- Vu** l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
- Vu** l'arrêté du 13 mars 2025 accréditant l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne en vue de la délivrance de diplômes nationaux ;
- Vu** les statuts de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ;
- Vu** la délibération du conseil d'administration du 24 avril 2025 portant proclamation des résultats de l'élection de Christine Neau-Leduc à la présidence de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ;

ARRÊTE

Sont nommés membres du jury de la formation mentionnée en objet au titre de l'année universitaire 2026-2027 - semestre 1 :

- Mme Anne-Orange Poilpre (présidente du jury)
- Mme Claire Betelu
- M. Thierry Lalot

Fait à Paris, le 30/09/2026

Pour la Présidente
Par délégation
Le Directeur Général des Services



Julien BENINI

Christine Neau-Leduc

Présidente de l'université

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Paris dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

**Arrêté n° 2026-2411 portant nomination des membres d'un jury
(année universitaire 2026-2027)**

***Master 1ère année Conservation-restauration des biens culturels-
Histoire et technologie de l'art et de la restauration - semestre 2***

La Présidente de l'université,

- Vu** le code de l'éducation, notamment l'article L. 712-2 ;
- Vu** l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;
- Vu** l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
- Vu** l'arrêté du 13 mars 2025 accréditant l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne en vue de la délivrance de diplômes nationaux ;
- Vu** les statuts de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ;
- Vu** la délibération du conseil d'administration du 24 avril 2025 portant proclamation des résultats de l'élection de Christine Neau-Leduc à la présidence de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ;

ARRÊTE

Sont nommés membres du jury de la formation mentionnée en objet au titre de l'année universitaire 2026-2027 - semestre 2 :

- Mme Anne-Orange Poilpre (présidente du jury)
- Mme Claire Betelu
- M. Thierry Lalot

Fait à Paris, le 30/09/2026

Pour la Présidente
Par délégation
Le Directeur Général des Services



Julien BENINI

Christine Neau-Leduc

Présidente de l'université

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Paris dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

**Arrêté n° 2026-2412 portant nomination des membres d'un jury
(année universitaire 2026-2027)**

***Master 1ère année Global history of contemporary art (GHCA) -
semestre 1***

La Présidente de l'université,

- Vu** le code de l'éducation, notamment l'article L. 712-2 ;
- Vu** l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;
- Vu** l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
- Vu** l'arrêté du 13 mars 2025 accréditant l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne en vue de la délivrance de diplômes nationaux ;
- Vu** les statuts de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ;
- Vu** la délibération du conseil d'administration du 24 avril 2025 portant proclamation des résultats de l'élection de Christine Neau-Leduc à la présidence de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ;

ARRÊTE

Sont nommés membres du jury de la formation mentionnée en objet au titre de l'année universitaire 2026-2027 - semestre 1 :

- Mme Anne-Orange Poilpre (présidente du jury)
- Mme Lotte Arndt
- Mme Catherine Meneux

Fait à Paris, le 30/09/2026

Pour la Présidente
Par délégation
Le Directeur Général des Services



Julien BENINI

Christine Neau-Leduc

Présidente de l'université

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Paris dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

**Arrêté n° 2026-2413 portant nomination des membres d'un jury
(année universitaire 2026-2027)**

***Master 1ère année Global history of contemporary art (GHCA) -
semestre 2***

La Présidente de l'université,

- Vu** le code de l'éducation, notamment l'article L. 712-2 ;
- Vu** l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;
- Vu** l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
- Vu** l'arrêté du 13 mars 2025 accréditant l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne en vue de la délivrance de diplômes nationaux ;
- Vu** les statuts de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ;
- Vu** la délibération du conseil d'administration du 24 avril 2025 portant proclamation des résultats de l'élection de Christine Neau-Leduc à la présidence de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ;

ARRÊTE

Sont nommés membres du jury de la formation mentionnée en objet au titre de l'année universitaire 2026-2027 - semestre 2 :

- Mme Anne-Orange Poilpre (présidente du jury)
- Mme Lotte Arndt
- Mme Catherine Meneux

Fait à Paris, le 30/09/2026

Pour la Présidente
Par délégation
Le Directeur Général des Services



Julien BENINI

Christine Neau-Leduc

Présidente de l'université

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Paris dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

**Arrêté n° 2026-2417 portant nomination des membres d'un jury
(année universitaire 2026-2027)**

Master 1ère année Histoire du patrimoine et des musées - semestre 1

La Présidente de l'université,

- Vu** le code de l'éducation, notamment l'article L. 712-2 ;
- Vu** l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;
- Vu** l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
- Vu** l'arrêté du 13 mars 2025 accréditant l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne en vue de la délivrance de diplômes nationaux ;
- Vu** les statuts de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ;
- Vu** la délibération du conseil d'administration du 24 avril 2025 portant proclamation des résultats de l'élection de Christine Neau-Leduc à la présidence de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ;

ARRÊTE

Sont nommés membres du jury de la formation mentionnée en objet au titre de l'année universitaire 2026-2027 - semestre 1 :

- Mme Anne-Orange Poilpre (présidente du jury)
- M. Alain Duploux
- M. Arnaud Bertinet
- M. Guillaume Mazeau

Fait à Paris, le 30/09/2026

Pour la Présidente
Par délégation
Le Directeur Général des Services



Julien BENINI

Christine Neau-Leduc

Présidente de l'université

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Paris dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

**Arrêté n° 2026-2418 portant nomination des membres d'un jury
(année universitaire 2026-2027)**

Master 1ère année Histoire du patrimoine et des musées - semestre 2

La Présidente de l'université,

- Vu** le code de l'éducation, notamment l'article L. 712-2 ;
- Vu** l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;
- Vu** l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
- Vu** l'arrêté du 13 mars 2025 accréditant l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne en vue de la délivrance de diplômes nationaux ;
- Vu** les statuts de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ;
- Vu** la délibération du conseil d'administration du 24 avril 2025 portant proclamation des résultats de l'élection de Christine Neau-Leduc à la présidence de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ;

ARRÊTE

Sont nommés membres du jury de la formation mentionnée en objet au titre de l'année universitaire 2026-2027 - semestre 2 :

- Mme Anne-Orange Poilpre (présidente du jury)
- M. Alain Duploux
- M. Arnaud Bertinet
- M. Guillaume Mazeau

Fait à Paris, le 30/09/2026

Pour la Présidente
Par délégation
Le Directeur Général des Services



Julien BENINI

Christine Neau-Leduc

Présidente de l'université

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Paris dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

**Arrêté n° 2026-2419 portant nomination des membres d'un jury
(année universitaire 2026-2027)**

Master 1ère année Marché de l'art (FI) - semestre 1

La Présidente de l'université,

- Vu** le code de l'éducation, notamment l'article L. 712-2 ;
- Vu** l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;
- Vu** l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
- Vu** l'arrêté du 13 mars 2025 accréditant l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne en vue de la délivrance de diplômes nationaux ;
- Vu** les statuts de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ;
- Vu** la délibération du conseil d'administration du 24 avril 2025 portant proclamation des résultats de l'élection de Christine Neau-Leduc à la présidence de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ;

ARRÊTE

Sont nommés membres du jury de la formation mentionnée en objet au titre de l'année universitaire 2026-2027 - semestre 1 :

- Mme Anne-Orange Poilpre (présidente du jury)
- M. Arnaud Bertinet
- Mme Catherine Meneux
- M. Tristan Azzi

Fait à Paris, le 30/09/2026

Pour la Présidente
Par délégation
Le Directeur Général des Services



Julien BENINI

Christine Neau-Leduc

Présidente de l'université

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Paris dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

**Arrêté n° 2026-2420 portant nomination des membres d'un jury
(année universitaire 2026-2027)**

Master 1ère année Marché de l'art (FI) - semestre 2

La Présidente de l'université,

- Vu** le code de l'éducation, notamment l'article L. 712-2 ;
- Vu** l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;
- Vu** l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
- Vu** l'arrêté du 13 mars 2025 accréditant l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne en vue de la délivrance de diplômes nationaux ;
- Vu** les statuts de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ;
- Vu** la délibération du conseil d'administration du 24 avril 2025 portant proclamation des résultats de l'élection de Christine Neau-Leduc à la présidence de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ;

ARRÊTE

Sont nommés membres du jury de la formation mentionnée en objet au titre de l'année universitaire 2026-2027 - semestre 2 :

- Mme Anne-Orange Poilpre (présidente du jury)
- M. Arnaud Bertinet
- Mme Catherine Meneux
- M. Tristan Azzi

Fait à Paris, le 30/09/2026

Pour la Présidente
Par délégation
Le Directeur Général des Services



Julien BENINI

Christine Neau-Leduc

Présidente de l'université

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Paris dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

**Arrêté n° 2026-2423 portant nomination des membres d'un jury
(année universitaire 2026-2027)**

***Master 1ère année Sciences des données, histoire et culture (SDHC) -
semestre 1***

La Présidente de l'université,

- Vu** le code de l'éducation, notamment l'article L. 712-2 ;
- Vu** l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;
- Vu** l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
- Vu** l'arrêté du 13 mars 2025 accréditant l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne en vue de la délivrance de diplômes nationaux ;
- Vu** les statuts de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ;
- Vu** la délibération du conseil d'administration du 24 avril 2025 portant proclamation des résultats de l'élection de Christine Neau-Leduc à la présidence de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ;

ARRÊTE

Sont nommés membres du jury de la formation mentionnée en objet au titre de l'année universitaire 2026-2027 - semestre 1 :

- Mme Anne-Orange Poilpre (présidente du jury)
- Mme Claire Dupin De Beyssat
- Mme Catherine Meneux

Fait à Paris, le 30/09/2026

Pour la Présidente
Par délégation
Le Directeur Général des Services



Julien BENINI

Christine Neau-Leduc

Présidente de l'université

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Paris dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

**Arrêté n° 2026-2424 portant nomination des membres d'un jury
(année universitaire 2026-2027)**

***Master 1ère année Sciences des données, histoire et culture (SDHC) -
semestre 2***

La Présidente de l'université,

- Vu** le code de l'éducation, notamment l'article L. 712-2 ;
- Vu** l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;
- Vu** l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
- Vu** l'arrêté du 13 mars 2025 accréditant l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne en vue de la délivrance de diplômes nationaux ;
- Vu** les statuts de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ;
- Vu** la délibération du conseil d'administration du 24 avril 2025 portant proclamation des résultats de l'élection de Christine Neau-Leduc à la présidence de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ;

ARRÊTE

Sont nommés membres du jury de la formation mentionnée en objet au titre de l'année universitaire 2026-2027 - semestre 2 :

- Mme Anne-Orange Poilpre (présidente du jury)
- Mme Claire Dupin De Beyssat
- Mme Catherine Meneux

Fait à Paris, le 30/09/2026

Pour la Présidente
Par délégation
Le Directeur Général des Services



Julien BENINI

Christine Neau-Leduc

Présidente de l'université

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Paris dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

**Arrêté n° 2026-2425 portant nomination des membres d'un jury
(année universitaire 2026-2027)**

***Master 1ère année Valorisation et médiation du patrimoine
archéologique (VMPA) - semestre 1***

La Présidente de l'université,

- Vu** le code de l'éducation, notamment l'article L. 712-2 ;
- Vu** l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;
- Vu** l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
- Vu** l'arrêté du 13 mars 2025 accréditant l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne en vue de la délivrance de diplômes nationaux ;
- Vu** les statuts de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ;
- Vu** la délibération du conseil d'administration du 24 avril 2025 portant proclamation des résultats de l'élection de Christine Neau-Leduc à la présidence de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ;

ARRÊTE

Sont nommés membres du jury de la formation mentionnée en objet au titre de l'année universitaire 2026-2027 - semestre 1 :

- Mme Anne-Orange Poilpre (présidente du jury)
- M. François Giligny
- M. Vincenzo Capozzoli
- M. Alain Duploux

Fait à Paris, le 30/09/2026

Pour la Présidente
Par délégation
Le Directeur Général des Services



Julien BENINI

Christine Neau-Leduc

Présidente de l'université

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Paris dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

**Arrêté n° 2026-2426 portant nomination des membres d'un jury
(année universitaire 2026-2027)**

***Master 1ère année Valorisation et médiation du patrimoine
archéologique (VMPA) - semestre 2***

La Présidente de l'université,

- Vu** le code de l'éducation, notamment l'article L. 712-2 ;
- Vu** l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;
- Vu** l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
- Vu** l'arrêté du 13 mars 2025 accréditant l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne en vue de la délivrance de diplômes nationaux ;
- Vu** les statuts de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ;
- Vu** la délibération du conseil d'administration du 24 avril 2025 portant proclamation des résultats de l'élection de Christine Neau-Leduc à la présidence de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ;

ARRÊTE

Sont nommés membres du jury de la formation mentionnée en objet au titre de l'année universitaire 2026-2027 - semestre 2 :

- Mme Anne-Orange Poilpre (présidente du jury)
- M. François Giligny
- M. Vincenzo Capozzoli
- M. Alain Duploux

Fait à Paris, le 30/09/2026

Pour la Présidente
Par délégation
Le Directeur Général des Services



Julien BENINI

Christine Neau-Leduc

Présidente de l'université

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Paris dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Arrêté n° 2026-2764 portant nomination des membres d'un jury (année universitaire 2026-2027)

Master 1ère année Préparation aux concours du patrimoine

La Présidente de l'université,

- Vu** le code de l'éducation, notamment l'article L. 712-2 ;
- Vu** l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;
- Vu** l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
- Vu** l'arrêté du 13 mars 2025 accréditant l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne en vue de la délivrance de diplômes nationaux ;
- Vu** les statuts de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ;
- Vu** la délibération du conseil d'administration du 24 avril 2025 portant proclamation des résultats de l'élection de Christine Neau-Leduc à la présidence de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ;

ARRÊTE

Sont nommé(e)s membres du jury de la formation mentionnée en objet au titre de l'année universitaire 2026-2027 :

- Mme Anne-Orange Poilpre (présidente du jury)
- M. Bertrand Tillier
- M. Alain Duplouy

Fait à Paris, le 15/10/2026

Pour la Présidente
Par délégation
Le Directeur Général des Services



Julien BENINI
Christine Neau-Leduc
Présidente de l'université

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Paris dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Arrêté n° 2026-2765 portant nomination des membres d'un jury (année universitaire 2026-2027)

Master 1ère année Histoire de l'art

La Présidente de l'université,

- Vu** le code de l'éducation, notamment l'article L. 712-2 ;
- Vu** l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;
- Vu** l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
- Vu** l'arrêté du 13 mars 2025 accréditant l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne en vue de la délivrance de diplômes nationaux ;
- Vu** les statuts de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ;
- Vu** la délibération du conseil d'administration du 24 avril 2025 portant proclamation des résultats de l'élection de Christine Neau-Leduc à la présidence de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ;

ARRÊTE

Sont nommé(e)s membres du jury de la formation mentionnée en objet au titre de l'année universitaire 2026-2027 :

- Mme Anne-Orange Poilpre (présidente du jury)
- Mme Catherine Meneux
- Mme Maréva U

Fait à Paris, le 15/10/2026

Pour la Présidente
Par délégation
Le Directeur Général des Services



Julien BENINI
Christine Neau-Leduc
Présidente de l'université

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Paris dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

**Arrêté n° 2026-2766 portant nomination des membres d'un jury
(année universitaire 2026-2027)**

Master 1ère année Archéologie, sciences pour l'archéologie

La Présidente de l'université,

- Vu** le code de l'éducation, notamment l'article L. 712-2 ;
- Vu** l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;
- Vu** l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
- Vu** l'arrêté du 13 mars 2025 accréditant l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne en vue de la délivrance de diplômes nationaux ;
- Vu** les statuts de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ;
- Vu** la délibération du conseil d'administration du 24 avril 2025 portant proclamation des résultats de l'élection de Christine Neau-Leduc à la présidence de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ;

ARRÊTE

Sont nommé(e)s membres du jury de la formation mentionnée en objet au titre de l'année universitaire 2026-2027 :

- Mme Anne-Orange Poilpre (présidente du jury)
- M. Jean Baptiste Vincent
- Mme Sophie Krausz

Fait à Paris, le 15/10/2026

Pour la Présidente
Par délégation
Le Directeur Général des Services



Julien BENINI

Christine Neau-Leduc
Présidente de l'université

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Paris dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Arrêté n° 2026-2767 portant nomination des membres d'un jury (année universitaire 2026-2027)

Master 1ère année Archéologie et conservation préventive Jaussen et Savignac

La Présidente de l'université,

- Vu** le code de l'éducation, notamment l'article L. 712-2 ;
- Vu** l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;
- Vu** l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
- Vu** l'arrêté du 13 mars 2025 accréditant l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne en vue de la délivrance de diplômes nationaux ;
- Vu** les statuts de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ;
- Vu** la délibération du conseil d'administration du 24 avril 2025 portant proclamation des résultats de l'élection de Christine Neau-Leduc à la présidence de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ;

ARRÊTE

Sont nommé(e)s membres du jury de la formation mentionnée en objet au titre de l'année universitaire 2026-2027 :

- Mme Anne-Orange Poilpre (présidente du jury)
- Mme Gaëlle Tallet

Fait à Paris, le 15/10/2026

Pour la Présidente
Par délégation
Le Directeur Général des Services



Julien BENINI
Christine Neau-Leduc
Présidente de l'université

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Paris dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

**Arrêté n° 2026-2768 portant nomination des membres d'un jury
(année universitaire 2026-2027)**

Master 1ère année Histoire du cinéma (FI)

La Présidente de l'université,

- Vu** le code de l'éducation, notamment l'article L. 712-2 ;
- Vu** l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;
- Vu** l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
- Vu** l'arrêté du 13 mars 2025 accréditant l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne en vue de la délivrance de diplômes nationaux ;
- Vu** les statuts de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ;
- Vu** la délibération du conseil d'administration du 24 avril 2025 portant proclamation des résultats de l'élection de Christine Neau-Leduc à la présidence de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ;

ARRÊTE

Sont nommé(e)s membres du jury de la formation mentionnée en objet au titre de l'année universitaire 2026-2027 :

- Mme Anne-Orange Poilpre (présidente du jury)
- M. Guillaume Vernet
- Mme Catherine Meneux

Fait à Paris, le 15/10/2026

Pour la Présidente
Par délégation
Le Directeur Général des Services



Julien BENINI
Christine Neau-Leduc
Présidente de l'université

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Paris dans un délai de deux mois à compter de sa publication.